



LE ROBINSON VOUS PROPOSE

Les Villas Robinson

Situées dans l'enceinte de l'établissement *Le Robinson Camping & villas*



✉ Accueil : 187 rue de Robinson 80120 FORT-MAHON-PLAGE - ☎ 03 22 23 40 95 - Fax 03 21 81 54 99 - contact@lesvillasrobinson.fr

TARIF LOCATION VILLA « LES VEGETALES » SAISON 2026

Maison avec **3 chambres** (capacité 6 personnes max.) – superficie 90 m²



Période d'ouverture du 3 avril 2026 au 1^{er} novembre 2026

Capacité jusqu'à 6 personnes :

3 chambres (1 chambre avec un lit double 160 x 200 + 2 chambres avec 2 lits individuels 90 x 200), WC, 2 salles d'eau avec douche, cuisine équipée, lave-vaisselle, réfrigérateur congélateur, micro-onde, TV, lave-linge séchant, terrasse extérieure en bois avec fauteuils de jardin et table basse, bains de soleil, table pique-nique, barbecue au charbon de bois.

Inclus kit linge de lits, kit linge de toilettes, kit vaisselle.

Prix TTC - inclus TVA 10%

Taxe de séjour en supplément

	Période A	Période B	Période C	Période D	Période E	Période F
2 nuits	468,00 €	424,00 €	340,00 €	298,00 €	256,00 €	212,00 €
3 nuits	693,00 €	630,00 €	504,00 €	441,00 €	378,00 €	315,00 €
4 nuits	916,00 €	832,00 €	668,00 €	584,00 €	500,00 €	416,00 €
5 nuits	1 135,00 €	1 030,00 €	825,00 €	725,00 €	620,00 €	515,00 €
6 nuits	1 350,00 €	1 224,00 €	984,00 €	858,00 €	738,00 €	612,00 €
7 nuits	1 540,00 €	1 400,00 €	1 120,00 €	980,00 €	840,00 €	700,00 €

Période Très haute Saison (A) :

Du 01/08/2026 soir au 22/08/2026 matin.

Période Haute Saison (B) :

Du 11/07/2026 soir au 01/08/2026 matin.

Du 22/08/2026 soir au 30/08/2026 matin.

Période Vacances Scolaires et Fériés (C) :

Du 03/04/2026 soir au 06/04/2026 matin.

Du 10/04/2026 soir au 03/05/2026 matin.

Du 07/05/2026 soir au 10/05/2026 matin.

Du 13/05/2026 soir au 17/05/2026 matin.

Du 22/05/2026 soir au 25/05/2026 matin.

Période Moyenne Saison (D) :

Du 06/04/2026 soir au 10/04/2026 matin.

Du 03/05/2026 soir au 07/05/2026 matin.

Du 10/05/2026 soir au 13/05/2026 matin.

Du 17/05/2026 soir au 22/05/2026 matin.

Du 25/05/2026 soir au 11/07/2026 matin.

Période Basse Saison (E) :

Du 30/08/2026 soir au 27/09/2026 matin.

Du 23/10/2026 soir au 01/11/2026 matin.

Période Très Basse Saison (F) :

Du 27/09/2026 soir au 23/10/2026 matin.

Taxe de séjour payable en supplément (2,86 € par adulte majeur (18 ans et +) et par nuitée).

Caution de 300 € pour la location de la villa (dont 90 € pour le forfait ménage « fin de séjour » en cas de détérioration ou de remise du logement non nettoyé et/ou non propre), **arrhes de 30 %** lors d'une réservation, **solde du séjour 14 jours avant l'arrivée**.

Options : Arrivée tardive (obligatoire si arrivée après 18h00) : 15 €. Forfait nettoyage « fin de séjour » (nettoyage location) : 90 €.
Animaux vaccinés de moins de 20 kg autorisés supplément de 5 € (par jour et par animal, maximum 2 animaux).



Les Villas Robinson

LE ROBINSON - CAMPING & VILLAS

Classé meublé de tourisme 4 étoiles

187 rue de Robinson 80120 FORT-MAHON-PLAGE - Baie d'Authie - Somme - Tél. 03 22 23 40 95 - Fax 03 21 81 54 99

www.lesvillasrobinson.fr

contact@lesvillasrobinson.fr

SA Authie Tourisme au capital social de 300 000 € - RCS Boulogne-sur-Mer 321 852 832 - Code APE 5530Z - N° de TVA intracommunautaire FR 41 321 852 832 – Code EORI FR 41 321 852 832 00013

Etat descriptif et conditions de location Meublé de Tourisme 2026

Arrêté 22 Octobre 2008

NOR : ECEC0824829A

Relatifs à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs.

1. Renseignements généraux

Nom et adresse de l'établissement : Le Robinson Camping & Villas - 4 étoiles Loisirs 256 emplacements, 187 rue de Robinson, 80120 FORT-MAHON-PLAGE (France).

Tél : 03 22 23 40 95 - Fax : 03 21 81 54 99 - E-mail : contact@le-robinson.fr.

SA Authie Tourisme au capital 300 000 € - RCS Boulogne-sur-Mer 321 852 832 - code APE 5530Z - n° de TVA intracommunautaire FR 41 321 852 832 – Code EORI FR 41 321 852 832 00013.

Il s'agit d'une Villa meublée, située dans l'enceinte du Camping Le Robinson, 187 rue de Robinson, 80120 FORT-MAHON-PLAGE. Le véhicule du locataire peut être garé sur l'emplacement prévu à cet effet, à proximité de la villa.

2. Situation dans la localité

Distance de la mer : 2 km (Fort-Mahon-Plage)

Distance de la plage la plus proche : 2 km (Fort-Mahon-Plage)

Distance de la gare SNCF : 5 km (Rue)

Distance de la gare routière : 1 km (Fort-Mahon-Plage)

Distance du centre-ville : 1 km

Inconvénients du voisinage : aucunes gênes auditives et aucun inconvénient.

3. Description de la location

Etat d'entretien : Neuve.

La villa est raccordée à l'eau, l'électricité et au tout à l'égout. Elle est équipée d'un chauffage central.

La villa est dotée de plusieurs fenêtres et baies vitrées en double vitrage dont la plupart peuvent être ouvertes. Dans la villa, il y a un coin cuisine 1 table de cuisson 4 plaques et un four, un micro-onde, un réfrigérateur-congélateur, un lave-vaisselle, un lave-linge séchant, des meubles pour ranger vos affaires personnelles ou autre, un coin salon avec TV et canapé, 2 salles d'eau avec une douche et un évier, un WC. Dans la villa se trouve également une terrasse extérieure en bois avec une table pique-nique, un barbecue, 2 bains de soleil et un ensemble fauteuils de jardins avec une table basse.

A l'entrée de l'établissement se trouve un espace vide-ordures (*conteneurs déchets ménagers et contamnés avec tri sélectif*).

Couchages : 3 chambres (1 parent et 2 enfants) 1 lit double dans la chambre des parents de 160 x 200 et 2 lits simples dans les 2 chambres enfants de 90 x 200 chacun, soit au total 6 places. Les couettes et oreillers sont fournis.

4. Modalités et prix de location

Voir l'annexe jointe avec les tarifs de location

- Villa, électricité, eau chaude.
- Kit linge de toilettes, kit linge de lit et kit vaisselle inclus.
- Prêt lit bébé / chaise bébé / baignoire bébé (sur demande au préalable).
- Période d'ouverture du **3 avril 2026 au 1^{er} novembre 2026**.
- Caution de **300 €** pour la location de la Villa (210 € pour le mobil-home et ses équipements et 90 € pour le forfait ménage « fin de séjour »).
- Arrhes de 30 % lors d'une réservation.
- Solde 14 jours avant l'arrivée.
- Taxe de séjour en supplément. Montant de **2,86 €** par personne (adulte majeur de 18 ans et +) et à la nuitée.
- Il est strictement interdit de recharger son véhicule électrique via les prises de la location et / ou celles du camping.
- Les modes de paiement acceptés : Chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de la SA Authie Tourisme – Le Robinson), Chèques Vacances ANCV (*papier uniquement*), Carte Bancaire VISA ou Mastercard, Espèces (Euros), Virement Bancaire (**IBAN FR76 3000 3003 8100 0201 7175 194** - BIC / SWIFT **SOGEFRPP**) (merci de préciser votre nom, les dates de la location ainsi que le nom de la location dans le motif du virement).
- Pour plus d'informations : <https://www.lesvillasrobinson.fr> ou contact@lesvillasrobinson.fr ou au 03 22 23 40 95.
- Veuillez nous contacter pour connaître les disponibilités ou pour tout autre renseignement (contact@lesvillasrobinson.fr ou 03 22 23 40 95).

5. Inventaire de la villa

- | | | |
|-------------------------------|----------------------------|---|
| • 1 réfrigérateur-congélateur | • 1 kit vaisselle | • 1 ensemble fauteuils de jardin avec table basse |
| • 1 four | • 1 lave-linge séchant | • 2 bains de soleil |
| • 1 micro-onde | • 1 TV + 1 télécommande | • 1 table pique-nique |
| • 1 cafetière Senseo® | • Oreillers et couettes | • 1 barbecue au charbon de bois |
| • 1 table de cuisson | • 1 kit linge de toilettes | |
| • 1 grille-pain | • 1 kit linge de lit | |

Règlement « Véhicule »

- Rouler TRES doucement (**10 Km/h max**).
- Seul le véhicule enregistré sur le contrat de location est toléré dans l'enceinte de l'établissement.
- Ne pas stationner sur une place de parking voisine même libre.
- Ne pas hésiter à laisser votre véhicule à l'extérieur si vous rentrez après minuit.
- Les visiteurs **devront** laisser leur véhicule à l'extérieur du terrain au niveau des espaces de parking. Vous ne devrez pas leur ouvrir la barrière avec votre badge d'accès.
- Chacun pourra relever les coordonnées de tout véhicule circulant dangereusement et le communiquer à la réception ; il en va de la sécurité de tous et des enfants en particulier.
- Les enfants ayant des vélos représentent un réel danger : rappelons à leurs parents leur RESPONSABILITE et l'obligation pour eux d'informer les enfants sur le droit d'utilisation des vélos dans l'enceinte de l'établissement, à savoir :
 - Utiliser le vélo en roulant doucement à droite et en respectant le code de la route ;
 - Les allées du **ROBINSON** ne doivent pas devenir des pistes de course cyclistes.
- Si pour une raison quelconque, la barrière restait bloquée, laisser le véhicule à l'entrée et avertir le responsable de l'accueil aux heures d'ouverture du bureau.
- Un badge d'accès vous sera remis le jour de l'arrivée, ce badge pourra vous être retiré en cas de non-respect du règlement. En cas de non restitution (casse ou perte), un montant de 45 € vous sera facturé.

Merci de bien vouloir nous renvoyer le feuillet « contrat de réservation » avec vos arrhes (chèque à l'ordre de **SA Authie Tourisme – Le Robinson**), à l'adresse suivante : **Le Robinson Camping & villas, 187 rue de Robinson, 80120 FORT-MAHON-PLAGE (France)**.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026 « MEUBLE DE TOURISME »

Réservation d'une Villa

Renvoyer votre contrat dûment signé, complété, et accompagné du versement correspondant à votre réservation et selon le type de Villa souhaité.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro de location précis.

Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

La réservation est nominative, la personne ayant réservé doit être présente pendant le séjour.

Confirmation d'une réservation

La location d'un meublé de tourisme ne deviendra effective qu'avec notre confirmation écrite, et le renvoi du contrat signé et approuvé par la direction.

Aucun numéro ou nom de villa ne sera confirmé par l'établissement.

Tout dossier incomplet ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réservation ferme et définitive.

Le versement d'arrhes et le paiement

Le versement des arrhes est obligatoire. Il sera d'un montant de 30% du total de votre séjour. Il doit être effectué par chèque bancaire, postal, mandat à l'ordre de « SA Authie Tourisme – Le Robinson », par carte bancaire ou virement bancaire.

Le solde du paiement de la location devra être effectué 14 jours calendaires avant le début de la location. Pour les réservations à moins de 14 jours calendaires d'une réservation, la totalité du montant devra être versée.

Les modes de paiement acceptés : Chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de la SA Authie Tourisme – Le Robinson), Chèques Vacances ANCV (ANCV papier uniquement), Carte Bancaire VISA ou Mastercard, Espèces (Euros), Virement Bancaire (IBAN FR76 3000 3003 8100 0201 7175 194 - BIC / SWIFT SOGEFRPP) (merci de préciser votre nom, les dates de location ainsi que le nom de la location dans le motif du virement).

Pré réservation et réservation

En cas de pré-réservation auprès du secrétariat, et ce afin de confirmer votre réservation de séjour, le contrat de réservation ainsi que les arrhes et la caution doivent être retournés par courrier (suivi ou recommandé) au secrétariat dans un délai **maximum de 7 jours** à partir de la date d'envoi desdits documents par le secrétariat. Passé ce délai et sans nouvelles de votre part, la demande de réservation ne sera plus prise en compte.

Disponibilité de la location

La location du meublé de tourisme se fait entre **16h00** et **18h00**, et le **départ avant 10h00** (heure maximum de départ). Pour toute arrivée après **18h00**, un supplément de **15 €** sera facturé. Pour tout départ au-delà de **10h00**, la journée entamée sera due.

Retard

Toutes les réservations de location de meublé de tourisme qui ne seront pas occupées à 18h le jour d'arrivée prévu par votre contrat et en l'absence de message justifiant un retard, le meublé de tourisme devient disponible le lendemain à 12h00. Passé ce délai et sans nouvelle écrite du client, la réservation est annulée. Les arrhes et les frais de dossier ne pourront en aucun cas être remboursés.

Taxe de séjour

La taxe de séjour est payable en supplément de la location. Elle est calculée au réel, son montant est de **2,86 €** par nuitée et par personne. Elle est **obligatoire** et **redevable** pour tout **adulte majeur** (18 ans et +) et à la **nuitée**.

Annulation

Location de meublé de tourisme : pour toute annulation parvenue un mois avant la date d'arrivée et sur présentation d'un justificatif (sauf pour les séjours du 03/07/2026 au 30/08/2026 inclus : non remboursables), les arrhes seront remboursées à hauteur de 50%, ou pourront être conservées pour un prochain séjour (celui-ci devra avoir lieu durant l'année en cours).

Pour toutes les réservations annulées à moins d'un mois avant la date d'arrivée prévue, le remboursement (à hauteur de 50%) ne pourra intervenir qu'en cas de force majeure (maladie, accident, décès, perte d'emploi...) et sur présentation d'un justificatif.

A votre arrivée

Veuillez-vous présenter à l'accueil avec votre confirmation de réservation, accompagnée d'une **pièce d'identité** (carte d'identité nationale, passeport, carte de sécurité sociale en cours de validité) - article L 313-15 du code monétaire et financier.

Le solde du séjour devra être entièrement réglé 14 jours avant l'arrivée. Pour les réservations ayant lieu moins de 14 jours avant votre arrivée, le paiement du séjour devra être intégralement réglé. Aucun délai de paiement ne sera accordé. Un ou deux badges d'accès « barrière » vous seront remis, en cas de non restitution, casse ou perte lors de votre départ, un montant de 45 € par badge vous sera facturé.

A votre arrivée dans la location du meublé de tourisme, une fiche d'inventaire avec les prix des différents équipements sera consultable dans l'hébergement.

Toute demande d'attestation de séjour pour les allocations familiales doit être demandée à votre arrivée. Les enfants y figurant doivent impérativement être inscrits dans le contrat de réservation. Aucun document ne sera complété, ni fourni après votre départ.

Caution

Prévoir un **chèque de caution de 300 €** (libellé à l'ordre de la SA Authie Tourisme – Le robinson) ou une **carte bancaire pour pré-autorisation de 300 €**. Ce montant comprend : 210 € en cas de détérioration de la Villa et de ses équipements ainsi que de la perte du ou des badges d'accès « barrière », et 90 € pour le forfait ménage « fin de séjour » si l'hébergement n'est pas rendu propre et nettoyé.

A votre départ

L'**heure de votre départ** sera fixée lors de votre arrivée à l'accueil de l'établissement (**les heures de départs s'échelonnent de 9h00 à 10h00**). L'**heure limite de départ** est fixée à **10h00**. Passé ce délai, toute journée entamée sera due.

Pour les locations, un état des lieux général sera effectué. Les frais éventuels de remise en état, et / ou le matériel manquant ou détérioré vous seront facturés selon les prix indiqués sur l'inventaire ou éventuellement d'un devis de remise en état en fonction des dégâts causés.

Si la location n'est pas laissée en parfait état de propreté, et / ou si le départ est effectué en dehors des heures d'ouverture de la réception et sans contrôle de notre part, un forfait nettoyage vous sera facturé 90 €.

Toute caution sera rendue après l'état des lieux, remise des clés, du ou des badges d'accès « barrière » et du contrôle du solde de votre séjour.

Pour les départs effectués en dehors des heures d'ouverture de la réception, la caution sera renvoyée par courrier après contrôle du meublé de tourisme. Si l'état du meublé de tourisme n'est pas satisfaisant, la caution vous sera rendue moins les frais de remise en état.

Sécurité assurance

Il appartient aux clients de souscrire une assurance pour leur matériel et leur responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de dégradations dues aux intempéries ou accidents qui interviendreraient à l'intérieur de l'établissement.

Les animaux

Les animaux en liberté sont interdits dans l'établissement. Ils sont acceptés, moyennant un supplément (selon conditions ci-dessous) et **sur présentation du carnet de vaccinations** (arrêté du 22.01.1985), **ils doivent être tatoués** (arrêté du 30.06.1992), **non agressifs, tenus obligatoirement en laisse et peser moins de 20 kg.**

Les animaux sont autorisés, moyennant un supplément à régler avant l'arrivée du séjour, et le nombre maximum autorisé est de 2 animaux de compagnie.

Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2, arrêté du 27.04.1999) sont refusés.

Leurs souillures doivent être effectuées à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement. Toute déjection dans l'enceinte de l'établissement devra être ramassée et jetée au niveau de l'espace poubelle.

En aucun cas, ils ne doivent être laissés seuls dans les véhicules, sur l'emplacement ou attachés à un arbre. Tout animal errant sera immédiatement enlevé par la fourrière.

Les barbecues

Les barbecues au charbon de bois sont autorisés sur la terrasse en bois de la location.

Les personnes supplémentaires à la journée (sans nuitée)

Elles sont autorisées sous la responsabilité de leurs hôtes après avoir signalé leur identité à la réception et être en règle avec le règlement intérieur de l'établissement.

Le stationnement est autorisé uniquement sur le parking d'accueil à l'entrée de l'établissement.

Toute personne non déclarée à la réception sera immédiatement expulsée ainsi que son hôte sans préavis ni remboursement du séjour.

Circulation bruit

La vitesse est limitée à 10km/h dans l'enceinte de l'établissement. Un maximum de 2 véhicules est autorisé par location.

Le stationnement est interdit sur les allées et voies d'accès. Il doit être effectué sur les places de parking réservées à la location du meublé de tourisme et non sur les places voisines des autres meublés de tourisme ; celles-ci peuvent être louées à tout moment.

Il est strictement interdit de recharger son véhicule électrique via les prises de la location et / ou celles du camping.

Les barrières sont fermées de 23h00 à 7h00 du matin, heures à laquelle toute circulation est interdite. En cas d'arrivée tardive le stationnement est prévu sur le parking à l'entrée de l'établissement.

Toute utilisation d'appareils sonores ne doit pas nuire au voisinage. Le bruit ne doit pas gêner la quiétude de l'établissement ainsi que des résidents entre 23h00 et 8h00.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur complet est affiché à l'entrée de l'établissement au niveau du panneau d'affichage prévu à cet effet.

Espaces jeux d'enfants

Les jeunes enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

Litige et médiation

En cas de litige, vous pouvez adresser une réclamation écrite par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à la réception de l'établissement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée ou en cas d'absence de réponse, vous avez la possibilité de saisir un Médiateur de la Consommation dans un délai d'un an à compter de la date de la réclamation par voie électronique : sur le site web : www.cm2c.net ou par mail : cm2c@cm2c.net ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : CM2C – 49 rue de Ponthieu – 75008 PARIS – France.

Tous les locataires sont tenus de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Toutes les personnes séjournant dans l'enceinte de l'établissement doivent être inscrites sur le présent contrat.

La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis, ni remboursement toutes les personnes qui manqueraient au respect du règlement intérieur, ou qui n'auraient pas déclaré tous les occupants ou donné de fausses informations concernant les occupants de la location.